

Grille tarifaire

Cette liste de prix est valable à partir du 1er septembre 2021

Yource (société mère de Vol-Retardé.be) défend les droits des passagers depuis 2010. Nous avons à ce jour aidé plus de 1,000,000 passagers dans 9 pays différents. Nous connaissons donc parfaitement notre domaine et nous sommes là pour vous aider.

1. Définitions

Les tarifs indiqués dans cette liste de prix sont indissociables de nos conditions générales et s'appliquent à tous nos contrats.

2. Pas de rémunération sans résultat!

Nous ne facturons une commission de résultat que lorsque la compagnie aérienne verse effectivement l'indemnité. Vous n'avez donc rien à payer pour déposer votre demande et vous ne courez aucun risque. Après la réception de votre demande, nos experts commenceront immédiatement à analyser la validité juridique de votre réclamation.

3. Frais de gestion de dossier

Lorsque votre demande a abouti, nous facturons un pourcentage de 29 % (TVA comprise) du montant total de l'indemnisation. Quels services vous sont offerts en contrepartie ?

- Nous utilisons des données de vol avancées
- Nous vérifions toutes les circonstances entourant votre vol
- Nous évaluons la jurisprudence applicable
- Nous prenons en charge toute la correspondance avec la compagnie aérienne
- Une assistance en ligne pour toutes vos questions
- Nous demandons les documents nécessaires pour chaque compagnie aérienne
- Avertissements et sommations inclus
- Recouvrement à l'amiable inclus

Nous nous efforçons de vous fournir le meilleur service pour le pourcentage le plus bas du marché.

4. Frais juridiques

Lorsque la compagnie aérienne persiste dans son refus d'accéder à notre demande malgré toutes les démarches entreprises, nous entamons une procédure juridique. Quelles seront alors nos démarches pour faire aboutir votre demande ?

- Une équipe juridique interne pour l'analyse juridique
- Des partenaires juridiques dans 9 pays, une couverture juridique par conséquent très étendue
- Introduire une demande auprès du partenaire juridique qui a le plus de chances d'aboutir
- Rédiger et adresser une assignation à comparaître
- Toute la correspondance avec le tribunal
- Négociations et accords avec la compagnie aérienne

Pour tout le travail susmentionné, Yource appliquera des frais juridiques supplémentaires. Ces frais juridiques seront déduits du montant de votre indemnisation en plus des frais de gestion de votre dossier. Les frais juridiques s'élèvent à 15% du montant de l'indemnisation reçue (TVA incluse). Veuillez noter que ceci ne s'applique que lorsque nous devons prendre des mesures juridiques pour recouvrer votre indemnité.